

Catalogue des Formations - 2e semestre 2020

Commercial, pilotage d'entreprises

Réglementation, sécurité

Promotion de l'entreprise

Informatique

Langues



**FORMATION
PROFESSIONNELLE**



CMA du Lot
Rue Saint Ambroise - BP 99
46002 CAHORS Cedex 9
05 65 35 13 55
www.cma-cahors.fr

FORMATION - MODE D'EMPLOI

Se former, c'est :

- Gagner en compétences, en savoir-faire, en compétitivité
- Se donner les moyens de mieux répondre aux nouvelles attentes du marché
- Trouver des méthodes pour développer son chiffre d'affaires...



Pourquoi se former à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot, pour

- 1 - Vous orienter dans votre parcours de formation par un conseil et un accompagnement adaptés
- 2 - Sélectionner des intervenants et formateurs avec une très bonne connaissance de l'Artisanat
- 3 - Privilégier des programmes qui vont à l'essentiel enrichis de cas réels et de partages d'expériences
- 4 - Vous proposer un large choix de formations correspondant à votre quotidien
- 5 - Vous garantir un moment de convivialité et d'échange sur vos sujets de préoccupation

L'Equipe du Service Formation

Vincent FROMENTEZE - Responsable du Service Formation

Nathalie REDON - Assistante Administrative

Anne MAILLOT - Assistante Administrative sur le site de St-Céré

Public

- Le chef d'entreprise artisanale
- Le ou la conjoint (e) collaborateur (trice) ou associé (e)
- Le ou les salarié (s) de l'artisanat
- L'auxiliaire familial



Lieux

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot – Rue St Ambroise à Cahors

Relais Initiative Artisanat – Place de la République à St Céré

Labastide-Murat–Mairie à Labastide-Murat

Restauration

Sur le site de Cahors, possibilité de se restaurer au self de l'Ecole des Métiers du Lot

[Consulter le règlement intérieur du service formation de la Chambre de Métiers et de l'artisanat du Lot :](http://www.cma-cahors.fr/REGLEMENT%20INTERIEUR%20SERVICE%20FORMATION.pdf)

<http://www.cma-cahors.fr/REGLEMENT%20INTERIEUR%20SERVICE%20FORMATION.pdf>

FINANCEMENT - FORMATION

Participation financière

➤ *Pour les chefs d'entreprises artisanales, conjoints-es collaborateurs-trices et auxiliaires familiaux inscrits au Répertoire des Métiers de la CMA46*

Participation aux frais pédagogiques de 16 €/jour de formation (la prise en charge des frais de formation est assurée par nos soins auprès du Conseil de la Formation et de la Région Occitanie)

➤ *SPECIAL Micro-entrepreneurs* : Participation aux frais pédagogiques de 16 €/jour de formation (la prise en charge des frais de formation est assurée par nos soins auprès du Conseil de la Formation et de la Région Occitanie) sous réserve de justifier d'une déclaration de CA non nulle sur les 12 derniers mois précédant l'entrée en formation.

➤ *Pour les salariés d'entreprises artisanales dont les chefs d'entreprise salariés*

Prise en charge par l'Opérateur de Compétence (OPCO). Devis et programme à retirer au préalable auprès du Service Formation de votre Chambre de Métiers.

Demande de financement à effectuer impérativement avant le démarrage de la formation sous peine de refus de prise en charge.

Disposition en faveur de la formation continue

Concerne les entreprises individuelles imposées au régime réel et les sociétés. Le crédit d'impôt correspond au nombre d'heures de formation suivies par les dirigeants multiplié par le SMIC horaire et plafonné à 40 heures par année civile.

Financement des formations : La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du LOT dépose une demande de financement pour chacune des formations couvrant l'intégralité des frais pédagogiques auprès du Conseil de la Formation de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Occitanie ou du FAFCEA.

Avec la participation financière de :



L'ESSENTIEL DE L'INFORMATIQUE EN 10 JOURS - SPECIAL DEBUTANTS !!



Le + : Au terme de la formation, vous conservez votre ordinateur !!

Lieu : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot à Cahors

Dates : 10, 17, 24 sept., 1^{er}, 8, 15, 22 oct., 5, 12, 19 nov./2020

ou

Lieu : Relais Initiative Artisanat à Saint-Céré

Dates : 28/09 et 12, 26/10 et 2, 9, 16, 23, 30/11 et 7, 14/12/2020

Horaires : 9h-17h

Durée : 10 jours soit 70 heures

Frais supportés par l'entreprise : 180 € / pers.*

A titre indicatif, le coût global de la formation s'élève à 2100 €/pers. (pris en charge par le Conseil de la Formation Occitanie)

Objectifs : Devenir autonome face à la gestion de son outil informatique

Contenu pédagogique

- ☞ Acquérir les bases de fonctionnement des logiciels bureautiques : traitement de texte (bien présenter un document, insertion d'images, de tableaux, de publipostage...), de tableur (concevoir un tableau, créer des graphiques....)
- ☞ Naviguer et utiliser Internet et la messagerie
- ☞ Réaliser des documents commerciaux (diaporamas animés de présentation de l'entreprise, réalisation de flyers, plaquettes publicitaires...)

Moyens pédagogiques

- ☞ Réalisation de travaux sur mesure tout au long de la formation pour personnaliser vos documents (courriers, devis, factures.)
- ☞ Des supports détaillés pour chaque étape de la formation

Bon à savoir !

Le crédit d'impôt Formation pour la formation du Chef d'entreprise.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise, et le taux horaire du Smic (en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt).



Créez votre site internet – vitrine en 6 jours



**Le + : Au terme de la formation,
vous disposez de votre site
internet !**

Lieu : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot à Cahors

Dates : 5, 12, 19, 26 nov., 10, 17 déc. 2020

OU

Lieu : Relais Initiative Artisanat à Saint-Céré

Dates : 10, 17, 24 sept., 1^{er}, 8, 15 oct. 2020

Horaires : 9h00-17h

Durée : 6 jours soit 42 heures

Frais supportés par l'entreprise : 96 € / pers.*

A titre indicatif, le coût global de la formation s'élève à 1260 €/pers. (pris en charge par le Conseil de la Formation Occitanie)

Objectifs : Créer un site INTERNET à partir de l'outil « JIMDO » tout en étant autonome pour le modifier

Contenu pédagogique

☞ **Préparer et créer son site :** Rédiger un contenu et un argumentaire commercial adapté. Bien choisir le visuel et mettre en ligne les pages. Faire des correctifs.

☞ **Référencer son site :** Apprendre à sauvegarder les pages. Vérifier les liens et les menus. La promotion de son site : le référencer sur un moteur de recherche.

Moyens pédagogiques

☞ Réalisation de travaux sur mesure tout au long de la formation pour personnaliser votre site web (photos, textes....)

☞ Des supports détaillés pour chaque étape de la formation

Bon à savoir !

Le crédit d'impôt Formation pour la formation du Chef d'entreprise.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise, et le taux horaire du Smic (en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt).

Utiliser les réseaux sociaux pour communiquer gratuitement sur votre savoir-faire!

Le + : Au terme de la formation, vous disposez de votre page Facebook Pro et d'un compte Instagram !!

Lieu : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot à Cahors (uniquement facebook)

Dates : les 27 nov. et 18 déc. 2020

Lieu : Mairie de Labastide-Murat (Cœur de Causse)

Dates : les 9, 16 et 23 sept. 2020 (3^{ème} journée sur Instagram)

Horaires : 9h00-17h00

Durée : 2 jours soit 14 heures

Frais supportés par l'entreprise : 32€ / pers.*

A titre indicatif, le coût global de la formation s'élève à 630 €/pers. (pris en charge par le Conseil de la Formation Occitanie)



Objectifs : Utiliser le réseau social Facebook pour promouvoir son activité.

Contenu pédagogique

- ☞ Présentation de l'outil Facebook professionnel : créer son profil.
- ☞ Gestion de son compte professionnel (profil, muret liens).
- ☞ Personnaliser graphiquement son profil et augmenter son référencement : articles, photos, vidéos...
- ☞ Utiliser les techniques de communication : gestion des applications et des groupes.
- ☞ **Promouvoir mon activité sur Instagram**

Moyens pédagogiques

- ☞ Création et personnalisation de votre page/compte tout au long de la formation à l'aide d'un ordinateur mis à disposition pour chaque participant
- ☞ Support détaillé remis à chaque participant

Bon à savoir !

Le crédit d'impôt Formation pour la formation du Chef d'entreprise.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise, et le taux horaire du Smic (en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt).



Créez votre site internet de vente en ligne !!!



Le + : Au terme de la formation, vous disposez de votre site de vente en ligne!!

Lieu : Mairie de Labastide- Murat (Cœur de Causse)

Dates : 3, 10 et 17 déc. 2020

Horaires : 9h00-17h

Durée : 3 jours soit 21 heures

Frais supportés par l'entreprise : 48 € / pers.*

A titre indicatif, le coût global de la formation s'élève à 630 €/pers. (pris en charge par le Conseil de la Formation Occitanie)

Objectifs : Concevoir et mettre en ligne sa boutique de vente, savoir-faire « vivre » son site

Contenu pédagogique

- ☞ Créer sa boutique (créer son catalogue, mettre en place un système de paiement, gérer le transport, livraison et frais de port ...)
- ☞ Gérer les commandes, les clients, les stocks
- ☞ Référencer sa boutique (créer des liens avec les réseaux sociaux ...)

Les + de la formation

- ☞ Formation très concrète.
- ☞ Au terme de la formation, vous disposez de votre site de e-commerce

Bon à savoir !

Le crédit d'impôt Formation pour la formation du Chef d'entreprise.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise, et le taux horaire du Smic (en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt).

S'Initier à l'Anglais !

DO YOU SPEAK ENGLISH ?

Lieu : Relais Initiative Artisanat à Saint-Céré

Dates/horaires : Lundis 14, 21, 28 sept., 5, 12, 19, 26 oct., 9, 16, 23, 30 nov., 7, 14 déc. 2020 en matinée

Lieu : Mairie de Gramat

Dates : Horaires : Mardis 15, 22, 29 sept., 6, 13, 20, 27 oct., 3, 17, 24, 1^{er}, 8, 15 déc. 2020 – 19h00/21h30

Durée : 2,5 Heures / séance

Frais supportés par l'entreprise : 60€ / pers.*

A titre indicatif, le coût global de la formation s'élève à 975 €/pers. (pris en charge par le Conseil de la Formation Occitanie)



Prérequis : Débutant ou Perfectionnement (un test sera effectué afin de positionner le stagiaire dans le niveau qui lui correspond le mieux)

Objectifs : Comprendre et communiquer sur des sujets familiers/quotidiens. Ecrire des messages simples et courts.

Contenu pédagogique

- ☞ Ecouter et comprendre un texte, dialogue simple
- ☞ Construire une phrase simple
- ☞ Enrichir le vocabulaire de base
- ☞ Se présenter personnellement et professionnellement

Moyens pédagogiques

☞ Des cours d'anglais en petits groupes basés sur l'interactivité, les échanges et la convivialité. Cette formation ludique et concrète vous permettra d'assurer une conversation orale simple et efficace.

Bon à savoir !

Le crédit d'impôt Formation pour la formation du Chef d'entreprise.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise, et le taux horaire du Smic (en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt).



HYGIENE ALIMENTAIRE POUR LA RESTAURATION COMMERCIALE

Une obligation de formation en matière d'hygiène

Lieu : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot à Cahors

Dates : 28 sept., 5 oct. 2020 et/ou 23, 30 nov. 2020

Lieu : Relais Initiative Artisanat à Saint-Céré

Dates : 12, 26 oct. 2020 et/ou 7, 14 déc. 2020

Horaires : 9h00-17h00

Durée : 2 jours soit 14 heures

Frais supportés par l'entreprise : 32€ / pers.*

A titre indicatif, le coût global de la formation s'élève à 420 €/pers.

Tous les établissements de restauration commerciale doivent avoir dans leur effectif, au moins une personne justifiant d'une formation en matière d'hygiène alimentaire, répondant à un cahier des charges spécifiques. (Décret n°2011-731 du 24/06/2011 – Article L233-4 du code rural et de la pêche maritime.)

Objectifs : Acquérir les capacités nécessaires pour organiser et gérer l'activité de restauration commerciale dans des conditions d'hygiène conformes et permettant la satisfaction du client

Contenu pédagogique (arrêté du 5/10/11 – annexe 2 relatif au cahier des charges de la formation)

- ☞ Le plan de maîtrise sanitaire ; la réglementation en vigueur
- ☞ Les différents types de danger « microbiologique, chimique, physique »
- ☞ Les bonnes pratiques hygiéniques ; la méthode HACCP
- ☞ La maîtrise des températures « chaud/froid »
- ☞ Le nettoyage et désinfection ; les plans de contrôle ; la traçabilité

Modalités pédagogiques

- ☞ Formateur spécialisé en réglementation liée à l'hygiène
- ☞ Support détaillé remis à chaque participant

Bon à savoir !

Le crédit d'impôt Formation pour la formation du Chef d'entreprise.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise, et le taux horaire du Smic (en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt).



DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Lieu : Labastide-Murat (Cœur de Causse)

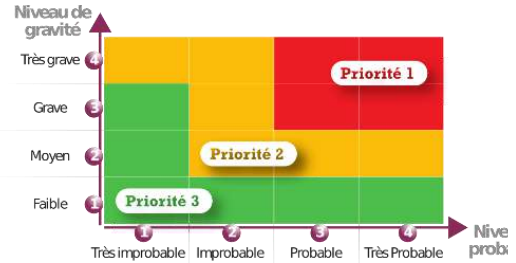
Date : 23 oct. 2020

Horaires : 9h00-17h

Durée : 1 jour soit 7 heures

Frais supportés par l'entreprise : 16 € / pers.*

A titre indicatif, le coût global de la formation s'élève à 210 €/pers. (pris en charge par le Conseil de la Formation Occitanie)



Objectifs : Permettre à l'entreprise d'être en conformité avec la réglementation du travail et être à jour de son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Contenu pédagogique

- ☞ Les bases de la réglementation sécurité et les règles à respecter.
- ☞ Les éléments clés permettant d'identifier et d'évaluer les risques de l'entreprise et du métier
- ☞ Le principe d'évaluation des risques et la méthode de travail à adopter.

Moyens pédagogiques

- ☞ Distribution de supports pédagogiques pour chaque étape de la formation
- ☞ Exercices pratiques en vue de la réalisation de son propre DUERP.

Bon à savoir !

Le crédit d'impôt Formation pour la formation du Chef d'entreprise.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise, et le taux horaire du Smic (en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt).



La Réforme des Marchés Publics.

Que doit-on faire aujourd'hui ?

Lieu : Cahors

Date : à définir

Durée : 1/2 journée soit 4 heures (8h30-12h30)

Frais supportés par l'entreprise : 16 € / pers.*

A titre indicatif, le coût global de la formation s'élève à 210 €/pers. (pris en charge par le Conseil de la Formation Occitanie)



La dématérialisation s'impose à toutes les étapes de la passation des marchés. Au-dessus du seuil des 25 000 €

- Plus d'offre papier pour les entreprises
- Des échanges numériques tout au long de la procédure
- Généralisation de la signature électronique

Objectifs : Identifier et comprendre les enjeux de la réforme des marchés publics afin de présenter des offres conformes

Contenu pédagogique

☞ Le nouveau droit des marchés publics : les principales nouveautés (développement durable, simplification des procédures ...)

☞ Les modifications essentielles : les différentes procédures et seuils, les délais, l'allotissement, la candidature : simplification des pièces administratives, l'offre : conformité des offres (*offres anormalement basses, variantes autorisées, critères des choix*)

Moyens pédagogiques

☞ Supports pédagogiques

☞ Echanges sur des cas pratiques (clauses d'insertion, co-traitance/sous-traitance)

Bon à savoir !

Le crédit d'impôt Formation pour la formation du Chef d'entreprise.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise, et le taux horaire du Smic (en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt).



La Facturation électronique

CHORUS PRO

LE ++ : Au terme de la formation, vous disposez de votre compte sur la plateforme CHORUS PRO

Lieu : Cahors

Date : à définir

Durée : 1/2 journée soit 4 heures (13h30-17h30)

Frais supportés par l'entreprise : 16 € / pers.*

A titre indicatif, le coût global de la formation s'élève à 210 €/pers. (pris en charge par le Conseil de la Formation Occitanie)

La dématérialisation s'impose à toutes les étapes de la passation des marchés. Au-dessus du seuil des 25 000 €

- Plus d'offre papier pour les entreprises
- Des échanges numériques tout au long de la procédure
- Généralisation de la signature électronique

Objectifs : Se préparer et utiliser le logiciel CHORUS PRO

Contenu pédagogique

- ☞ Facturation électronique : CHORUS PRO
- ☞ Analyse de la plateforme Chorus Pro
- ☞ Comment s'inscrire sur Chorus Pro ?
- ☞ Comment émettre ses factures sur Chorus Pro ?
- ☞ Comment suivre le traitement de ses factures ?
- ☞ Les factures travaux et décompte de situation ?



Moyens pédagogiques

- ☞ Supports pédagogiques
- ☞ Au terme de la formation, chaque stagiaire dispose de son compte sur la plateforme Chorus PRO

Bon à savoir ! Le crédit d'impôt Formation pour la formation du Chef d'entreprise.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise, et le taux horaire du Smic (en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt).



Bulletin d'inscription à retourner

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot – Rue St-Ambroise –
46000 CAHORS – 05 65 35 13 55 – formation@cm-cahors.fr**

ENTREPRISE

Adresse :

CP – Ville :

N° Tél. Mail

SIRET :APE :

Mois et année d'immatriculation

STAGIAIRE /Nom – Prénom

Date de naissance : Mail

N° Tél. Portable

Statut dans l'entreprise : Chef d'entreprise* Conjoint (e) Collaborateur –trice

Salarié (e) Autre, précisez

*** Régime Micro-entreprise :** **Oui** **Non**

SOUHAITE M'INSCRIRE A LA – AUX FORMATIONS (S) SUIVANTES

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> L'essentiel de l'informatique | <input type="checkbox"/> Cahors | <input type="checkbox"/> St-Céré |
| <input type="checkbox"/> Création de site web | <input type="checkbox"/> Cahors | <input type="checkbox"/> St-Céré |
| <input type="checkbox"/> Créer une page facebook | <input type="checkbox"/> Cahors | <input type="checkbox"/> Labastide-Murat |
| <input type="checkbox"/> Promouvoir mon activité sur Instagram | | <input type="checkbox"/> Labastide-Murat |
| <input type="checkbox"/> Concevoir un site marchand | <input type="checkbox"/> Labastide-Murat | |
| <input type="checkbox"/> S'initier à l'Anglais | <input type="checkbox"/> St-Céré | |
| <input type="checkbox"/> Hygiène alimentaire | <input type="checkbox"/> Cahors | <input type="checkbox"/> St-Céré |
| <input type="checkbox"/> Doc. unique Evaluation Risques Professionnels | | <input type="checkbox"/> Labastide-Murat |
| <input type="checkbox"/> Réforme des marchés publics | | <input type="checkbox"/> Cahors |
| <input type="checkbox"/> Facturation électronique CHORUS Pro | | <input type="checkbox"/> Cahors |

COÛT : CHEF D'ENTREPRISE/CONJOINT (E) COLLABORATEUR-TRICE / AUXILIAIRE FAMILIAL INSCRITS AU RM

Les frais pédagogiques ont fait l'objet d'une demande de prise en charge assurée par nos soins auprès du Conseil de la Formation de la CRMA Occitanie.

Salarié (e) ou autre public, Au préalable de la formation, consultez le Service Formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot (Tél 05 65 35 13 55 – formation@cm-cahors.fr) afin de constituer une demande de prise en charge auprès de votre OPCO

Fait à le2020

Signature + cachet du Chef d'Entreprise

Bon à savoir ! Le crédit d'impôt Formation pour la formation du Chef d'entreprise.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise, et le taux horaire du Smic (en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt).